

Inaugurations à l'Hôtel de Ville de Mantes des bustes et des portraits des souverains au XIX^e siècle

Par Philippe LE BOMIN

Le portrait du Chef de l'État est en bonne place dans toutes les mairies de France, coutume relativement récente, puisque contemporaine de l'invention de la photographie.

Si bien qu'au XIX^e siècle par exemple, les plus hauts personnages de l'État, rois ou empereurs n'étaient qu'exceptionnellement représentés à l'intérieur des édifices publics.

Mantes eut le privilège d'être doté soit du portrait, soit du buste des monarques qui ont régné au XIX^e siècle, ce qui donna lieu à de grandes cérémonies.

Comme je n'ai pas retrouvé trace de semblable fait en ce qui concerne Napoléon I^{er} durant son règne, cette communication commence donc avec le règne effectif de Louis XVIII.

La chute de l'Empire, en 1814, eut pour conséquences le rappel des Bourbons et la Restauration de la Royauté.



*Mantes-sur-Seine
La place de l'Hôtel-de-Ville*

Cette communication, proposée sous ce format par le site *Mantes histoire*, fut présentée lors de la séance des Amis du Mantois du 26/04/1966, puis publiée sous cette référence :

LE BOMIN (Philippe), *Inaugurations à l'Hôtel de Ville de Mantes des bustes et des portraits des souverains au XIX^e siècle*. Le Mantois 16 — 1966: Bulletin de la Société « Les Amis du Mantois » (nouvelle série). Mantes-la-Jolie, Imprimerie Mantaïse, 1966, p. 3-18.

L'avènement des Bourbons eut lieu dans une atmosphère de crainte, de méfiance et de railleries. Les tentatives pour susciter dans la population un mouvement royaliste n'avaient trouvé qu'indifférence et mépris. Cette indifférence avait surpris le Tzar lui-même qui disait: « On ne prononce plus nulle part le nom des Bourbons », inquiet de constater qu'en si peu d'années une dynastie millénaire était tombée dans l'oubli.

La Révolution de 1789 avait bouleversé beaucoup d'opinions et balayé dans le Peuple la plupart des croyances attachées au Principe du Règne de Droit Divin. Toutefois Louis XVIII s'intitula Roi par la grâce de Dieu, et data ses ordonnances de la dix-neuvième année de son Règne. Le Clergé, au lieu de s'adapter au temps nouveau ne songeait qu'à se solidariser avec la noblesse pour assurer, croyait-il, la résurrection de l'ancienne France. L'administration fit interdire la représentation de Tartuffe, à Clermont-Ferrand, les autorités menacèrent de révoquer les gendarmes qui n'avaient pas fait leurs Pâques, à Amboise on arrêta des carabiniers qui avaient gardé leur chapeau sur la tête au passage d'une procession.



Louis XVIII

Par ailleurs, cette même administration favorisa tout ce qu'elle crut de nature à faire revivre l'adoration du Peuple pour son Roi. C'est dans cet esprit sans doute que fut inauguré solennellement dans la plupart des chefs-lieux de canton de Seine-et-Oise, et plus particulièrement à Mantes, le buste du Roi Louis XVIII.

Voici le procès-verbal de cette cérémonie:

«L'an mil huit cent seize, le dimanche vingt-huit janvier, la ville de Mantes, chef-lieu du premier Arrondissement du Département de Seine-et-Oise, a célébré, au milieu des transports de la plus vive allégresse, l'inauguration du Buste du Roi. Cette cérémonie avait été concertée, entre M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement et le Corps Municipal, dès le jeudi précédent, jour du départ de la garnison de troupes étrangères établie depuis trois mois en cette ville, et toutes les dispositions avaient été prises pour procurer à cette solennité tout l'éclat que méritait son objet.

«En conséquence, le dimanche, à onze heures du matin, le Corps Municipal, le Juge de Paix, les principaux Fonctionnaires et Employés des Ad-

ministrations publiques, et les Officiers-Militaires de tous grades résidans à Mantes, s'étant réunis chez M. le Sous-Préfet, sur la lettre de convocation de ce Magistrat, le Cortège ainsi composé, ayant en tête M. le Sous-Préfet, et accompagné et escorté de la Garde Nationale et de la Gendarmerie, s'est rendu à l'Église paroissiale de Notre-Dame, où s'étaient particulièrement rendus MM. les Membres du Tribunal de première instance, à l'effet d'offrir au Tout-Puissant des actions de grâce, avant de se livrer à la satisfaction publique.

« Toute la population réunie dans l'intérieur de cet antique édifice, ne put contenir ses sentimens à la vue du Cortège, et en entendant les airs vraiment chers aux Français, qu'exécutait la musique de la Garde Nationale; et, malgré la majesté du lieu, le cri unanime de VIVE LE ROI se fit entendre.

« Le Buste de Sa Majesté était disposé dans le sanctuaire. Le voile qui le couvrait disparut au moment où commença une Messe basse d'actions de grâce dite par un de MM. les Vicaires de la Paroisse.

« À l'issue de la Messe, M. l'abbé Séguier, Vicaire-Général du Diocèse de Versailles, en résidence à Mantes, assisté et accompagné de M. le Curé et de tous les Ecclésiastiques de la Paroisse, s'étant tourné vers le Buste du Roi, prononça le Discours suivant:

» Messieurs,

» Pour attirer plus efficacement les bénédictions du Ciel sur la personne sacrée de notre auguste Monarque et sur son règne, vous avez voulu préluder par des actes religieux, à l'inauguration de son image chérie, et associer ainsi la Religion à une fête vraiment civique. C'est un hommage solennel que vous rendez à la céleste Doctrine que ses Ministres sont chargés de vous annoncer. En effet, cette fille du Ciel place sur la même ligne la crainte filiale due à la Majesté divine, et l'honneur que nous devons à la seconde Majesté, au Roi, son lieutenant et son image sur la terre: *Deum timete, et Regem honorificate*.

» Ces sentimens sont innés dans le cœur des fidèles sujets de toutes les nations civilisées: c'est un besoin pour eux d'honorer et de chérir le chef de leur Gouvernement. Ainsi, la Nation Française, avant qu'un esprit de vertige se fût répandu dans le sein de son immense population, la Nation Française se fit toujours remarquer et distinguer entre toutes les autres, par son amour pour ses Rois. La Religion, alors, était le foyer où elle puisait ce feu sacré. Eh! qui jamais eurent plus de droits à cet amour que les Princes de l'antique, de l'auguste maison des Bourbons, que ces enfans de Saint Louis, héritiers du trône de ce Roi qui mérita, à tant de titres, le surnom de *Père du peuple*, que ces petits-fils du grand, du bon Henri, en un mot, que ce successeur du Roi Martyr, si digne de notre vénération, par l'héroïsme de ses vertus?

» Mais, Messieurs, nous osons le dire sans crainte d'être accusés d'exagération, Louis-le-Désiré, dont nous contempions en ce moment les traits augustes,

Louis-le-Désiré surpasse tous ces illustres Princes, en générosité, en clémence, et en bonté. Quels sentimens de reconnaissance et d'amour ne doivent pas exciter, dans tous les cœurs, de si éminentes qualités unies à un si noble caractère ! De quels biens ne jouirait pas déjà la France, sans la plus odieuse des perfidies ?

» Sachons-lui gré, Messieurs, et un gré infini des sacrifices qui ont tant coûté à son cœur royal. N'oublions jamais qu'il ne les a consentis que pour assurer notre repos. Que ne fait-il pas, chaque jour, pour cicatrizer les plaies cruelles que les révolutionnaires de toutes les factions ont faites à la Patrie ? Parcourez les villes, montez dans les réduits de la misère, descendez dans les cachots de l'infortune, et vous entendrez le concert de bénédictions que donnent à sa main bienfaisante les malheureux qu'elle a secourus ou dont elle a brisé les fers. Qui pourrait ne pas reconnaître, dans ce généreux Prince, le libérateur, le sauveur, disons-le, l'ami de son Peuple ? Souverain de vingt-cinq millions de sujets, il ne se considère que comme le chef et le père de cette immense famille.

» Ô Vierge Sainte ! notre céleste Patronne, nous reconnaissons que c'est à votre puissante protection que la France doit le retour de son Roi et son salut. Elle vous avait été vouée par Louis le juste, et nos crimes ne vous ont point fait oublier cette consécration. Refuge des pécheurs, achevez votre ouvrage. S'il est encore des rebelles, obtenez le changement de ces cœurs ingrats et endurcis. Siège de la sagesse, présidez au conseil de notre Roi. Secours des chrétiens, protégez-le contre ses ennemis ; soyez, pour sa défense, comme une armée rangée en bataille. Faites couler les larmes du repentir. Mère de Jésus-Christ, parlez pour nous à son cœur divin ; afin que son sang précieux affermissse le trône du Roi par le retour des aveugles à la lumière. Cause de notre joie, faites-nous devenir dignes du bonheur qui nous est rendu.

» Qu'il vive donc à jamais cet excellent Roi, aussi sage que vertueux, dirons-nous avec un de nos plus célèbres orateurs modernes, et à l'ombre des lys, la Religion et la Morale refleuriront bientôt. Son autorité légitime sera la sauvegarde du repos et même du bonheur de notre chère France. Qu'il vive, et elle reprendra bientôt, avec une nouvelle splendeur, le rang distingué qu'elle a toujours occupé parmi les nations européennes. Qu'il vive, et à la faveur d'une paix durable, se rouvriront les sources de la prospérité et de la félicité publiques. Qu'il vive à jamais ce parfait modèle des Rois et son auguste race, et l'Europe sera heureuse. *Vivat Rex in æternum et semen ejus.*

» Au pied de cet autel de la Divinité, jurons au Roi, père des Français, en face de son image révéree, une fidélité inviolable, et en témoignage de la sincérité de nos sentimens, invoquons les bénédictions célestes sur sa personne sacrée.»

«Ce Discours, prononcé avec onction, fut suivi de la Prière pour le Roi, pendant laquelle l'encens fut offert à l'image vénérée de Sa Majesté. Le célébrant ayant ensuite dit l'oraison accoutumée, le Buste du Roi, couronné d'immortelles et porté par quatre gardes nationaux sur un brancart décoré d'emblèmes analogues, fut reconduit processionnellement par le Clergé

jusqu'à la porte de l'Église, au milieu des acclamations continuelles d'une foule empressée de manifester ses sentimens à son Souverain.

« De l'Église, le Cortège, auquel s'étaient réunis les membres du tribunal, se rendit à la principale Place de la Ville, où était élevé un bûcher sur lequel étaient placés des drapeaux et emblèmes du gouvernement usurpateur, recueillis dans toutes les communes de l'arrondissement, en vertu d'une circulaire de M. le Préfet du 2 décembre 1815. Le feu y ayant été mis par M. le Sous-Préfet, le Président et le Procureur du Roi du tribunal, et par le Maire, tous ces vestiges, d'un temps de malheur et de destruction, disparurent au bruit de la musique et des applaudissemens universels.

« Le Buste du Roi qui, depuis sa sortie de l'Église, avait été placé au milieu des autorités constitués, parcourut ensuite les principales rues de Mantes et y fut accueilli des mêmes transports d'amour, de reconnaissance et d'allégresse.

« C'est en suivant cette marche triomphale, que l'on arriva à la grande salle des audiences du tribunal de première instance, local qui, ayant été choisi pour la cérémonie de l'inauguration comme étant plus spacieux que celui de l'hôtel de ville, avait été décoré avec autant de goût que d'élégance.

« Le Buste ayant été placé sur un socle de forme antique, et chacun ayant occupé la place qui lui était destinée, M. le Sous-Préfet, président l'assemblée, ordonna que les portes de la salle fussent ouvertes au public qui s'empressa de venir contempler les traits d'un Monarque chéri, et de témoigner, par la vivacité de ses vœux, tout son amour à ce bon Prince.

« La musique de la Garde Nationale exécuta alors l'air vive Henry IV, qui fut suivi du cri de VIVE LE ROI, VIVENT LES BOURBONS; et ce fut à la suite de ces témoignages non-équivoques de l'allégresse publique, que M. le Sous-Préfet prononça le Discours suivant :

» Messieurs,

» Le moment que tous les vrais Français désiraient depuis si longtems est enfin arrivé; nous ne voyons plus, au milieu de nous, de couleurs étrangères. Nous n'en verrons jamais, j'en jure par notre amour pour notre Roi, et par notre courage. Les troupes alliées dont vous avez supporté la présence avec tant de patience et de résignation, viennent de quitter entièrement notre département; et je le répète en votre nom, avec fierté, elles sont parties pour toujours. Les vrais alliés sont désormais les bons et braves Français; leur union bien intime suffit pour assurer la tranquillité et le bonheur de notre belle patrie.

» Cette certitude que la bonne ville de Mantes ne renferme plus que des Français, me remplit de joie. Vous partagez, comme moi, tout ce qu'inspire, à

des cœurs nobles et généreux, ce retour à nous-mêmes, et cette liberté d'exprimer nos vrais sentimens.

» Dans cette circonstance, Messieurs, notre première pensée devait être pour notre Roi; c'est à ses hautes vertus, c'est à son inébranlable caractère, je dirai même à sa seule présence, que nous avons dû deux fois d'être réconciliés avec l'Europe. Dans la touchante cérémonie qui nous rassemble, exprimons donc à ce Monarque, gage et motif de la paix générale, exprimons, dis-je, avec autant de franchise que de bonheur, et l'effusion de notre amour, et celle de notre reconnaissance.

» Nous confions aujourd'hui aux principaux Magistrats de cette ville, l'image de ses traits chéris. Supposons, qu'en ce moment, nous sommes honorés de son auguste présence; supposons qu'il reçoit réellement nos hommages, et saisissons tous, avec empressement, cette occasion solennelle pour lui jurer de nouveau fidélité à toute épreuve. C'est par notre zèle à servir ce bon Roi, par notre soumission à ses ordres, par nos efforts pour seconder ses vues paternelles, que nous lui prouverons un dévouement sans bornes, digne de sa cause, et le respect qu'inspire le Gouvernement légitime et sage qu'il nous a rendu.

» Nos travaux, Messieurs, vont actuellement nous paraître bien faciles: il ne nous reste plus, d'après ses intentions formelles, qu'à adoucir et réparer les maux inévitables de la guerre. Obligé de vous demander sans cesse de nouveaux sacrifices, je vous ai toujours trouvé prêts à les faire; mais maintenant, plus heureux, je servirai d'interprète aux volontés bienfaisantes du Roi, ou à vos propres sentimens, et je n'aurai plus qu'à vous instruire de ses bontés, ou à lui faire parvenir l'expression de votre absolu dévouement.

» Vive le Roi! Vivent à jamais les Bourbons!»

«En prononçant ce Discours, avec autant d'énergie que de sensibilité, M. le Sous-Préfet avait mis à découvert toute sa pensée; et comme elle était sincèrement partagée par l'Assemblée, il en résulta de nouvelles acclamations, longtems prolongées, et mêlées au bruit de la musique et des tambours.

«M. le Maire, organe du Corps municipal, s'exprima ensuite en ces termes:

» Messieurs,

» Quelle est touchante cette réunion de vrais Français empressés de rendre, au meilleur des Rois, l'hommage des sentimens du cœur! À peine affranchis des maux qui étaient venus fondre sur nous, notre première action de grâce était due à cet excellent Prince, qui a tant fait pour nous en délivrer, Oui, n'en doutons pas, c'est à l'ascendant de ses vertus, c'est surtout à cette résignation si généreuse à supporter des malheurs qui n'étaient pas son ouvrage, que nous devons, pour la seconde fois, le salut de la France, de cette France trop longtems agitée, mais qui va enfin goûter le repos, le bonheur, sous le Gouvernement paternel de son légitime Souverain.

» Combien n'ont point été funestes ces doctrines perverses, ces opinions hardies, ces actes continuels de violence et de perfidie, qui avaient été mis en usage pour dénaturer le caractère français! C'est bien le cas de reconnaître que l'oubli des principes conservateurs de l'état de société, en ouvrant la porte aux plus déplorable excès, conduit à une perte certaine.

» Nous en avons fait, Messieurs, la trop douloureuse expérience. Pendant vingt-six ans de révolution, la France a été déchirée par ses enfans; le choc des passions a amené les plus grands désastres; heureusement le Ciel nous a arrêtés sur le bord de l'abîme; et, en nous rendant notre Roi, il nous a ramenés à des destinées plus prospères, à un avenir plus consolant.

» Sous un Monarque ami de la justice, nous devons être tranquilles sur nos intérêts les plus chers; sa religieuse observation des traités, en nous réconciliant avec l'Europe, nous assure de longues années de paix; sous lui, la Religion étendra l'empire des bonnes mœurs; devant son inépuisable bonté, viennent déjà s'éteindre ces passions dont l'exaltation a causé tous nos maux; enfin, unissant le passé au présent, il offre à son peuple, dans la concession de la Charte, les principes du meilleur Gouvernement qui puisse régir des hommes. Par elle, le Roi est puissant et fort, ses sujets jouissent de tous les droits conciliables avec une sage liberté.

» Tel est, Messieurs, le Souverain dont les augustes traits exposés à nos regards, excitent si justement nos transports d'amour, de reconnaissance et de respect. Digne descendant de cette longue suite de Rois qui régnèrent si glorieusement sur notre pays, il réunit en sa personne toutes les qualités qui distinguèrent ceux dont la postérité a gardé un pieux souvenir.

» Nouveau Louis XII, (chez lui) *le Roi ne saurait venger les injures faites au Prince du sang*; avec Henri, son illustre aïeul, il n'a qu'un vœu, celui de rendre son peuple heureux; les idées grandes et nobles de Louis XIV se reproduisent dans tous les actes de son Gouvernement; en un mot, Louis XVIII est le digne frère de notre Roi Martyr, et dire qu'il justifie pleinement ce titre, suffit à son éloge.

» Livrons-nous donc à un seul sentiment, celui de l'attachement à notre bon Roi. Soyons-lui à jamais fidèles. N'oublions pas que Mantes, qui eut autrefois le bonheur de l'avoir pour Seigneur et de jouir de ses bienfaits, a su, dans les circonstances les plus difficiles, repousser les efforts de la déloyauté, et se montrer digne de son antique renommée. Persévérons donc dans une conduite qui porte avec elle sa récompense, et puisons-y de nouveaux motifs d'aimer et de chérir le Roi.

» Vive Louis XVIII! Vivent les Bourbons! »

«L'Assemblée, qui avait écouté ce Discours avec un respectueux silence, s'empressa de répéter les cris qui l'avaient terminé.

«C'est au milieu de ces marques non équivoques des sentimens de la population entière de Mantes, que l'image de Louis-le-Désiré a été exposée aux hommages les plus purs comme les plus sincères. Au bas du Buste a été placée cette double inscription:

Si non jus, eveheret amor.

Tout le peuple ravi, dans ce jour salulaire,
Reconnaît son vrai ROI, son Sauveur et son Père.

« Enfin, le Cortège s'est séparé, et il était aisé de reconnaître que tous les cœurs étaient pénétrés des sentimens dont cette touchante cérémonie avait procuré la manifestation.

« La journée avait commencé par des actes de bienfaisance; cent vingt-quatre familles indigentes ayant dû à la générosité des Dames de la ville des distributions de pain blanc, viande et vin; elle a été terminée par des danses où ont régné la joie la plus vive et l'ordre le plus parfait.

« M. le Sous-Préfet, qui avait voulu faire les frais de ces divertissemens, a réuni, dans un bal aussi élégant qu'agréable, les principales familles de la ville.

« Un autre bal était ouvert, également aux frais de ce Magistrat, au Public de toutes les classes; et, de cette manière, rien n'a manqué à l'éclat de cette fête vraiment de famille.

« Et pour perpétuer la mémoire d'une époque aussi intéressante à des cœurs français, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé de tous les membres des Autorités, des Fonctionnaires, et autres personnes composant l'Assemblée qui avait procédé à l'inauguration.»

(Suivent les signatures.)

Face à ce dithyrambique hommage et à cette pompeuse cérémonie, que faut-il penser du sentiment véritable de la population envers le Roi?

Seuls des documents très particuliers nous fournissent quelques indices.

Tout d'abord, l'état des objets aux trois couleurs ou portant l'Aigle Impérial, devenus prohibés et collectés dans la commune par ordre de M. le Préfet de Seine-et-Oise et dont voici le détail:

Cachets à l'Aigle.....	17
Boutons d'argent à l'Aigle.....	22
Franges aux trois couleurs.....	2
Cocardes.....	0
Gravures.....	0
Poinçons, drapeaux, etc.....	0

C'est peu pour 3 500 habitans et il est permis de penser que beaucoup de ces objets étaient restés cachés.

Ensuite une proclamation faite en 1816, le cinq mai, par les Autorités Civiles, Judiciaires, Militaires et Ecclésiastiques et les habitants de Mantes et son Arrondissement déclarant inique le Jugement qui avait condamné le Roi Louis XVI et son épouse Marie-Antoinette.

Cette proclamation porte environ 400 signatures parmi lesquelles on relève surtout celles des maires de Mantes et des environs, des fonctionnaires, d'ecclésiastiques et des officiers ministériels qui, tous, donnaient leurs titres en marge.

Cette pétition témoigne de la docilité des personnes attachées de par leurs qualités ou leurs fonctions au régime de la Royauté, mais son sens conventionnel ne peut être confondu avec une réaction spontanée et populaire qui correspondrait à un sentiment profond des individus.

Par ailleurs, dans la correspondance antérieure à la Restauration, nous trouvons des lettres de maires et de personnalités à l'esprit très républicain.

Par conséquent, je ne pense pas que cette cérémonie qui, rappelons-le, eut lieu en janvier où le temps n'encourage guère à se réjouir, ait connu un grand succès populaire.

Louis XVIII mourut en 1824, son frère le Comte d'Artois lui succéda sous le nom de Charles X: avec lui c'était l'Émigration même qui arrivait au Trône.

Sous le règne de Louis XVIII les ministères de Decaze et Richelieu avaient amené quelques réformes intéressantes, mais celui de Villèle devait revenir aux pratiques du début de la Restauration.

En 1825, le peuple est très mécontent et l'Affaire des quatre sergents de la Rochelle passionne l'opinion publique. Ce qui amène l'autorité à réagir en mettant en œuvre tous les moyens pour endiguer ces mouvements d'opinions; parmi ces moyens, des cérémonies publiques propres à exalter l'Amour du Peuple pour son Roi.

Ainsi, c'est à cette époque que Mantes fut dotée du buste de Charles X.

La cérémonie avait été fixée au 15 août 1825 et la mairie chargée d'acheter ce buste. À ce sujet, il est intéressant de lire la lettre adressée par un certain Renou commissionné pour se procurer l'objet, au Sieur Cottin, secrétaire de mairie.

«Paris, le 5 août 1825.

«Monsieur. Vous recevrez par le commissionnaire Barbut le buste de Charles X que vous m'avez fait demander par M. Leroy. Il est dans la dimen-

sion convenue dans votre demande, j'ai eu beaucoup de peines à le trouver tout fait, il s'en trouve beaucoup mais qui ne peuvent convenir que pour des Administrations parce qu'ils sont revêtus du costume de militaire, je l'ai pris chez un des bons sculpteurs, je désire qu'on le trouve bien. C'est celui que j'ai trouvé le mieux fini chez tous les figuristes qui tiennent cette partie.

« Vous trouverez dans la caisse la facture :

« Buste :60 francs.

« Emballage :8 francs.

« La même caisse contient un petit paquet de livres que je vous prie de bien vouloir remettre à M. Leroy. »

Charles X est traité dans cette lettre comme une marchandise et rien de plus, on ne dit pas Sa Majesté ou même le Roi mais Charles X tout simplement, et puis on en profite pour expédier un petit paquet de livres qui bénéficiera de l'emballage.

Tout comme en 1816, c'était M. Bidault, nommé maire le même jour, qui était l'instigateur de cette nouvelle cérémonie dont voici le procès-verbal.

Procès-verbal d'inauguration du buste de Sa Majesté Charles X

« L'an mil huit cent vingt-cinq, le lundi quinze août, jour de l'Assomption, l'inauguration du Buste de Sa Majesté Charles X a eu lieu à l'hôtel de ville de Mantes. Cette cérémonie avait été concertée, entre M. le Sous-Préfet et M. le Maire, le dimanche sept du même mois, jour de l'installation de M. Bidault, en qualité de Maire de ladite ville.

En conséquence, ledit jour, quinze août, à deux heures de l'après-midi, M. le Sous-Préfet, MM. les Membres du Tribunal de première instance, le Juge de paix, le Corps municipal, les Fonctionnaires et Employés des Administrations publiques, et les Officiers militaires de tous grades résidants à Mantes, s'étant réunis à l'hôtel de ville, sur la lettre de convocation de M. le Maire, le Cortège ainsi composé, et accompagné et escorté de la Garde nationale et de la Gendarmerie, s'est rendu à la grande Salle des audiences du Tribunal de première instance: local qui avait été choisi pour la cérémonie de l'inauguration, comme étant plus spacieux que celui de l'hôtel de ville.



Charles X

« Le Buste de Sa Majesté était disposé dans ladite Salle des audiences du Tribunal, et chacun ayant occupé la place qui lui était destinée, la musique de la Garde nationale exécuta l'air de *Vive Henri IV*, qui fut suivi du cri de VIVE LE ROI; et ce fut à la suite de ces témoignages de l'allégresse publique, que M. le Maire prononça le discours suivant :

» Messieurs,

» Voici bientôt dix ans, qu'au milieu de la fidèle population de cette ville, affranchie du joug et de la présence des soldats Étrangers, l'image du Roi, Sauveur et Législateur de la France, était offerte à notre hommage. Alors le souvenir de l'infortune était présent : tant de maux qui avaient pesé sur nous avaient dû laisser une impression profonde. La reconnaissance venait donc ajouter encore, si je puis m'exprimer ainsi, à l'exaltation de nos sentiments envers un Monarque qui nous ramenait des jours plus prospères; envers ce noble héritier des vertus de ses augustes ancêtres; ce descendant des Bourbons, que les annales de notre histoire ne signalent que par des actes de grandeur, de bonté, de clémence.

» Aussi la voix publique ne fut pas muette dans des circonstances aussi extraordinaires; et le titre de Désiré ne fut pas le moins honorable qui fut décerné au père, au bienfaiteur, au réconciliateur de ses sujets.

» Plus heureux, Messieurs, ma voix s'élève aujourd'hui, dans une semblable solennité, au milieu de l'allégresse publique. La paix, le bonheur signalent l'avènement de notre bien-aimé Monarque actuel; à sa vue tous les Français se pressent, tous l'entourent des témoignages de leur amour. Comme Henri IV, son immortel aïeul, il a pu dire, en voyant ce concours unanime de louanges et de bénédictions: *Laissez-les approcher, ils sont affamés de voir un Roi*. Et, en effet, ces touchantes paroles: *Mes amis, point de halberdes!* ne retracent-elles pas les expressions heureuses de celui qui fut de ses sujets le vainqueur et le père.

» À la voix de Charles X, les arts, l'industrie prennent un nouvel essor; ami de son pays, tout ce qui tend à la gloire nationale, au bien-être de la population, est excité, encouragé; il n'y a pas jusqu'au malheureux qui, échappé, on peut dire par hasard, à l'investigation bienfaisante de notre Souverain, ne s'écrie: *Si le Roi le savait!* cri d'amour, de confiance, d'espérance, qui seul suffirait à son éloge.

» Tel est, Messieurs, ce Roi chevalier, ce Roi éminemment français, dont nous avons en ce moment le bonheur de contempler les traits; c'est lui que la France se glorifie d'avoir pour Souverain, en même temps que ses sujets bénissent à l'envi son paternel gouvernement.

» Ici, un seul sentiment s'élève, une seule pensée domine: le frère du Roi martyr, le frère de l'auteur à jamais mémorable de nos libertés, est digne de leur héritage. Celui pour qui l'honneur est tout ne saurait manquer à ses serments; il a juré de nous rendre heureux, il tiendra sa parole. En un mot, c'est un Français qui régnera sur des Français: ce qui nous assure une longue suite de prospérités, et doit ajouter, s'il se peut, à nos sentiments de respect, d'amour et de dévouement envers celui à qui nous en sommes redevables.

» Vive le Roi! Vivent les Bourbons! »

«C'est au milieu de ces marques non-équivoques des sentiments de l'assemblée entière, que le Buste de Charles le Bien-Aimé, couronné d'immortelles et placé au milieu des autorités constituées, fut porté, par quatre gardes nationaux, sur un brancard décoré d'emblèmes analogues, à l'hôtel de ville et placé dans la Salle des audiences publiques, sur un socle qui avait été préparé pour le recevoir.

«Pour perpétuer la mémoire d'une époque aussi intéressante, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé de tous les Fonctionnaires et autres personnes composant l'assemblée; et, sur la proposition de M. le Maire, cette journée a été terminée par un banquet qui a réuni, à l'hôtel du Cheval-Blanc (*maintenant hôtel du Grand-Cerf*), les Membres des diverses autorités et les Notables de la ville.»

On remarquera que cette cérémonie fut plus brève que la précédente et le ton plus pondéré. L'expression c'est un Français qui régnera sur des Français n'aurait pas été pensable de la bouche d'un Royaliste en 1816.

Toutefois, dans la correspondance échangée entre le maire et le Sous-Préfet à l'occasion de cette manifestation, on est surpris de ne pas trouver plus de déférence et de respect lorsqu'il est question du Roi.

Ainsi cette lettre:

«Le Sous-Préfet de Mantes
à
Monsieur le Maire de la ville de Mantes.

«J'ai l'honneur de vous prévenir que M. le Préfet, par lettre du 22-9 courant vous autorise à faire payer et à emprunter sur le fonds des dépenses imprevues crédité au Budget de l'année courante, une somme de cent quatre vingt douze francs trente centimes qui a été dépensée:

«1° pour acquisition de deux bustes du Roi Charles X (un deuxième a été placé à la même époque dans la Salle du Tribunal.)

«2° et pour visite faite par le sieur Peulier, artiste vétérinaire, chez des propriétaires de chevaux malades.»

Associer dans une même lettre la personne du Roi Charles X et des chevaux malades, même lorsqu'ils ont été visités par un artiste vétérinaire, est assez inattendu et pour le moins irrévérencieux de la part d'un Sous-Préfet.

Cette cérémonie apparaît donc sur le plan administratif comme quelque chose d'assez banal et de conventionnel qui prenait la forme d'un usage.

Sur le plan général, le règne de Charles X ne fut qu'une longue suite de maladresses politiques. L'indemnité donnée aux émigrés, la loi contre la liberté de la Presse, l'influence des Jésuites et la dissolution des Chambres le rendirent de plus en plus impopulaire. Aussi les Républicains passèrent à la résistance armée et, après trois jours de lutte, les trois glorieuses, ils furent maîtres de Paris.

Un nouveau Souverain fut choisi: Louis-Philippe I^{er}, Roi des Français et non plus Roi de France; une page était tournée.

Entre 1836 et 1839 gouverna un ministère dirigé par le comte Mole, très désireux de revenir aux usages en honneur sous l'ancien régime; c'est sans doute pourquoi, le 13 décembre 1838 parvint au maire de Mantes une savoureuse lettre de M. le Sous-Préfet de la même ville:

« Monsieur le Maire,
« Les villes de Corbeil et de Versailles ont obtenu, sur la demande de MM. les Membres de leur Conseil Municipal, l'une le Buste du Roi, l'autre le Portrait de Sa Majesté pour être placés dans la Salle de réunion générale: c'est avec empressement que le Roi s'est rendu aux vœux des représentants de ces deux populations. Ce que Versailles et Corbeil ont obtenu ne peut-il pas l'être par la ville de Mantes? C'est une pensée que je me suis permis de soumettre à M. le Préfet, et ce Magistrat me donne aujourd'hui l'assurance qu'il est prêt à appuyer la demande de votre Cité.

« Il désire seulement avoir une délibération du Conseil Municipal, veuillez je vous prie, Monsieur le Maire, la provoquer. J'autorise à cet effet une réunion extraordinaire des conseillers, vos honorables collaborateurs et je me plais à croire que tous nous adopterons une pensée qui ne peut trouver qu'un écho général au milieu d'une population aussi amie de nos institutions nouvelles.

« Les travaux de l'Hôtel de Ville marchent avec succès, avec activité, l'inauguration de ce beau monument sera complétée par celle du Portrait d'un Prince qui n'a d'autre ambition que celle de la prospérité de notre belle Patrie.

« Veuillez agréer, à nouveau Monsieur le Maire, ainsi que vos collaborateurs, l'hommage de mes sentiments d'affectueux dévouement. »



Louis-Philippe I^{er}

Voilà un Sous-Préfet à l'esprit fécond, la plume alerte et vraiment débordant d'affection et de dévouement, et quel chef-d'œuvre que cette

lettre qui constitue à elle seule un précieux document sur les relations qui existaient à cette époque entre les représentants du Pouvoir central et les municipalités dont le maire était nommé par ce même Pouvoir central. En seize lignes manuscrites: une pensée, un projet, une décision, la mise en œuvre des moyens, l'exécution, l'épilogue... une véritable stratégie.

Le maire, obéissant, convoque le conseil municipal le 19 décembre d'une façon qui ne laisse pas deviner l'origine exacte de l'affaire.

M. le Maire expose au conseil que les changements de distribution faits à l'hôtel de ville ayant mis à même de destiner une de ses parties à servir de salon de réception et de réunion les jours de cérémonie, il pense qu'il serait convenable d'y placer un portrait du Roi et qu'il serait possible de l'obtenir de la liste civile si la demande en était faite.

Il propose en conséquence au conseil d'émettre un vœu sur cet objet.

Le conseil se rend bien volontiers à toutes ces raisons, accepte avec reconnaissance le don qui serait fait et invite M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires. Vingt mois passent.

Le 24 août 1840 parvient à Mantes le portrait du Roi. Or l'objet a subit des avaries.

Sur le récépissé d'envoi M. le Maire biffe « en bon état » et remplace par « avarié par défaut de précautions et d'emballage et sous réserve de tous droits contre le Commissionnaire ».

Le même jour, le président du Tribunal civil, saisi de la chose à la requête du maire, nommait comme expert le sieur Guerville qui présenta les conclusions suivantes :

« Sur la demande de M. le Maire de Mantes présentée à M. le Président du Tribunal civil de Mantes,

« Aujourd'hui me suis transporté dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville afin d'examiner un portrait en pied du Roi des Français nouvellement déballé.

« J'ai examiné ce tableau et j'ai remarqué qu'il était entièrement couvert de poussières, duvet, crins et parcelles de paille et de foin y adhérent provenant des toiles ou vieilles tapisseries et même de couvertures à cheval dont on s'est servi pour l'emballage et que l'on a mis devant cette peinture pour la garantir pendant le voyage.

« Il est d'autant plus fâcheux suivant moi que le vernis qui recouvre cette peinture n'ayant point acquis le degré de siccité nécessaire, l'on ne pourra parler à cet accident sans ternir l'éclat du vernis ou altérer la fraîcheur de la couleur. Je pense que ce que j'ai remarqué provient du peu de soins de l'emballer.

«J'ai en outre remarqué que par le même manque de soins une partie du cadre s'est trouvée froissée par le frottement continuel contre un corps dur et a enlevé plusieurs parties de sa dorure.

« Signé GUERVILLE. »

Voilà donc notre tableau arrivé en piteux état et M. le Maire mécontent expédie cette lettre à l'adresse du transporteur :

« Monsieur,

« M. Fosse, votre voiturier, a dû vous donner connaissance des avaries arrivées au tableau que M. le Ministre a expédié par votre entremise le 24 août dernier.

« L'expert nommé sur ma requête par M. le Président du Tribunal a fait le rapport dont vous trouverez ci-joint copie. Je vous prie de me faire connaître le plus promptement possible les moyens que vous proposez pour réparer le dommage causé. »

Voici la réponse :

« Monsieur le Maire,

« Le 24 août dernier nous vous avons adressé un Portrait du Roi encadré que nous avons reçu ordre de vous faire parvenir sous emballage. Nous avons pris en conséquence les mesures propres à faire transporter ce tableau dans une voiture qui a fait le voyage tout exprès pour le transport en prenant d'ailleurs tous les soins propres à la conservation.

« D'abord il paraît que ce tableau était tout fraîchement vernis lorsqu'il nous a été livré et que dans cet état il était susceptible de recevoir l'impression des objets qui l'approchaient, notamment de tampons de laine et de coton contre lesquels il était appuyé. » (*Nous sommes loin des parcelles de paille et de foin ainsi que de la couverture à cheval.*)

« Il est évident que dans ce cas le défaut d'encaissement a pu lui être nuisible mais il était le résultat d'un ordre que nous avons reçu.

« Au surplus, nous avons consulté des personnes de l'Art pour connaître la manière de remédier à cet accident et il nous a été prouvé que la plus simple opération pouvait faire disparaître toute trace de l'avarie que vous nous signalez.

« Cette opération consiste à tremper une éponge ou une serviette dans de l'eau pure et à frotter légèrement le tableau avec le corps mouillé. Si, comme cela est probable, l'empreinte reçue par le vernis n'a attaqué que sa surface, toutes les traces de l'étoffe disparaîtront à l'instant.

« Si (ce qui n'est nullement présumable) les objets attachés au tableau avaient pénétré de manière à faire corps avec le vernis, l'eau passée sur le tableau ne ferait nullement tort à la peinture et seulement dans ce cas il faudrait aviser à dévernir le tableau et à le revernir, ce qui exigerait une autre opération à laquelle nous ferions procéder.

« D'après les renseignements que nous avons pris sur la position du tableau et la nature des objets qui ont pu laisser des traces sur le vernis, le frottement avec un linge imbibé les enlèvera entièrement.

«Vous nous obligerez de faire faire l'essai que nous vous indiquons et de nous faire part de son résultat et de bien vouloir remettre au Bureau des Messageries Royales 50 f 75 c pour le solde du transport fait pour votre compte en signant et en nous envoyant par la même voie un récépissé qui ne fera plus mention d'avaries.

«Nous vous prions...»

Le 12 novembre 1840 parvenait une autre lettre rappelant le peu de dommage causé au tableau et demandant de façon plus pressante le règlement du solde pour le transport soit 50,75 f. Ce à quoi M. le Maire répondait qu'il fallait déduire 35 c pour timbre de la requête adressée au Président du Tribunal, 35 c du timbre du rapport de l'expert, et 10 avancés au voiturier pour son reçu. Restait dû 40,05 f qu'il irait lui même compter à Paris d'ici à quelques jours.

Depuis, plus rien, nulle trace de cérémonie, nulle trace de remerciements à l'Autorité pour ce royal présent, la destinée de ce tableau après 1840 reste un mystère!

La lettre du 13 décembre 1838 de M. le Sous-Préfet de Mantes ne méritait pas un tel aboutissement.

*

**

Le règne de Louis-Philippe s'acheva le 24 février 1848, date à laquelle le Roi Citoyen fut renversé par une émeute.

Louis Napoléon-Bonaparte, neveu de l'Empereur Napoléon-Bonaparte lui succéda, d'abord comme Président de la République, puis comme Empereur en 1852.

Nous n'avons retrouvé, concernant cette époque, aucune correspondance ni écrit d'aucune sorte ayant trait à l'inauguration d'un buste ou d'un portrait à l'effigie de Louis Napoléon-Bonaparte. Mais le 20 février 1857 M. le Maire de Mantes recevait une lettre de la Direction des Beaux-Arts ainsi rédigée:

«Monsieur le Maire,

«J'ai l'honneur de vous annoncer que le buste en marbre de l'Empereur Napoléon I^{er}, d'après Chandet, accordé pour la Salle principale de l'Hôtel de Ville de Mantes a été remis au roulage le 13 de ce mois pour parvenir à destination en deux jours.

«Je viens vous prier de vouloir bien, après réception dudit buste, signer le récépissé ci-joint et le renvoyer à M. le Ministre d'État.

«Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

«LE CHEF DE LA DIVISION DES BEAUX-ARTS.»

Deux mentions en marge de cette lettre :

L'une écrite par le secrétaire de mairie disant : « Je crois qu'il faudrait joindre une lettre de remerciements à l'envoi du récépissé. »

L'autre de M. le Maire : « Répondu le 24 février 1857. »

Point de fastes ni de cérémonies.

De tous les documents compulsés concernant cette époque il n'en ressort aucun qui fasse état d'une demande adressée aux Beaux-Arts.

La suggestion du secrétaire de la mairie de Mantes de joindre une lettre de remerciements au récépissé nous porte à croire que l'on fut peut-être un peu surpris de cet envoi, et en voulant rester poli ne pas trop montrer que Mantes devenait un peu indifférente à ces manifestations de l'Autorité.

*

**

Dès les premiers instants de la Révolution et ensuite sous le régime monarchique, plusieurs manifestations eurent lieu à Mantes et en d'autres communes importantes pour entretenir et développer dans le Peuple un sentiment de soumission et d'adoration envers des hommes qui personnifiaient un idéal ou envers le Souverain de droit divin.

Je ne pense pas que la cérémonie qui eut lieu à Mantes en 1816 ait soulevé un grand enthousiasme : pour les raisons que j'ai données au début de cet exposé, et d'autre part, parmi les procès-verbaux de cérémonies identiques qui se sont déroulées dans d'autres communes, j'ai constaté que dans certaines (très rares) des mariages religieux avaient été célébrés à cette occasion ou certaines corporations avaient tenu à manifester un effort particulier ; or ce ne fut pas le cas pour Mantes, Mantes qui pourtant avait été l'une des premières communes dans le département à organiser cette manifestation (en janvier) la plupart des autres communes ayant préféré mars ou avril. Je crois que nous devons beaucoup de cette célérité à la personne du maire, M. Bidault, royaliste ardent et fidèle.

L'Inauguration du buste de Charles X eut lieu à une période mieux choisie, en août, où les gens sont plus heureux de vivre et plus enclins à sortir.

Toutefois, cette cérémonie ne remua pas outre mesure la population mantaise, même la fraction royaliste. La modération de part et d'autre en fit une aimable fête.

Quant au portrait de Louis-Philippe I^{er}, le sort qui lui échet, en dépit des souhaits de M. le Sous-Préfet, montre bien que ce tableau n'était plus qu'un objet, bien ou mal emballé et que son aspect matériel avait pris plus d'importance que le personnage qu'il représentait. Toute cette chicane autour de cette peinture à laquelle adhéraient des débris de crins, paille et foin ne témoigne pas pour un haut niveau du sentiment royaliste à cette époque.

La correspondance échangée à l'occasion de l'envoi du buste de Napoléon I^{er} se limite à une lettre du ministère des Beaux-Arts et un recépissé accompagné d'un mot de remerciements sur la suggestion du secrétaire de mairie. Plus de propos enflammés, de phrases pompeuses au style ampoulé... Commençaient le règne de la sécheresse administrative.

De nos jours, après chaque élection du Président de la République, la sous-préfecture et la mairie reçoivent par la poste, un portrait photographique du nouveau Président de la République que l'on demande au concierge ou au garde champêtre d'accrocher dans la salle du conseil de la mairie.

Doit-on être satisfait de ces nouvelles pratiques ?

On peut regretter que la mise en place de l'effigie du chef de l'État ne soit pas entourée de plus de solennité, de plus de déférence. Ne serait-ce que par respect du régime démocratique qui nous accorde le droit de choisir le premier personnage de l'État, les municipalités devraient, sans aller jusqu'aux fastes de 1816, procéder à une cérémonie officielle à l'occasion de chaque élection d'un nouveau Président de la République afin de marquer dans l'esprit de chacun le souvenir d'une solennité mémorable.

*

**

Sources

Histoire du Peuple français, par Pierre Lafue (Nouvelle Librairie de France, F. Sant-Andrea).

Histoire de France, par Isaac et Bejean.

Archives municipales de Mantes-la-Jolie.

Archives départementales de Seine-et-Oise.